



Ste Emérence

## COMPTE RENDU DES CM DU 26 mars et 14 avril 2021

VILLEXAVIER, le 8 juin 2021

Secrétaire : Stéphane TARTRE

Absents le 26 mars : Géraldine BRUNEAU, Sylvie GRUGET, Jean Pierre BIROT (procuration à S.TARTRE)

### 1. COMPTE RENDU DU CM DU 15 JANVIER 2021

#### 1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 15 JANVIER 2021

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

B.RABEYROLLES reprend les principaux thèmes en les commentant de leur actualité.

*2021-2/3-N°1. Adoption du compte rendu 15 janvier 2021.*

#### 1.2. COMMENTAIRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE CHEZ MOCAT

Le rappel des thèmes abordés le 15 janvier est l'occasion d'une mise au point concernant les suites données au projet d'urbanisme proposé par B.RABEYROLLES au centre de ce village tandis que le conseil de VILLEXAVIER avait voté en octobre 2019 son intention de vendre une partie d'un chemin bordant trois propriétés à l'une d'entre elles, celle de M.Gérard GRIMBERT. Le 15 janvier la proposition d'abandonner cette décision et d'au contraire rendre cette voie publique n'avait finalement pas été soumise au vote pour permettre de nouveau à la famille GRIMBERT d'obtenir un revirement de position de Joël MARTIN qui avait pourtant manifesté par écrit son opposition à la vente d'une partie du chemin bordant l'arrière de son bâtiment, B.RABEYROLLES, autre partie, ayant déclaré sa neutralité malgré son opposition en tant que maire (accessibilité des bâtiments, revirement possible dans le cul de sac que constitue Mocat, surtout compte tenu du volume bâti non occupé au fond du village).

2 mois lui ont été donnés à partir du 18 janvier pour obtenir cet accord qui permettait donc d'envisager une suite favorable et de lancer la procédure de cession (enquête publique de 15 jours et repassage devant le CM pour décision définitive)

Fin février Joël MARTIN a finalement manifesté par LRAR son revirement de position et accepté la cession.

Pourtant B.RABEYROLLES affirme maintenant ne plus être d'accord avec cette opération et qu'il l'ajourne. Vers le 20 janvier sa femme et lui ont pu signer une conciliation demandée par les GRIMBERT concernant la « divagation » de leur chien et les insultes et intimidations des GRIMBERT à leur égard.

Ce qui aurait dû poser les termes d'un apaisement tout en rappelant la réglementation concernant la divagation des chiens n'a pas suffi lors d'un nouvel épisode d'hystérie pour lequel le témoignage

de voisins a contredit les nouvelles accusations des GRIMBERT, fourche à la main pour l'un, tablette en mode enregistrement pour l'autre soit disant agressée. Aussi bien le conciliateur qu'ils ont aussitôt averti mais à qui ils ont surtout omis de ne pas donner leur enregistrement devenu compromettant a pu les tancer quand le témoignage décrivant le comportement non agressif du chien lui est parvenu, tandis que B.RABEYROLLES s'entendait dire « tu ne seras pas toujours maire, on te cassera la gueule ».

Quelques jours plus tard, constatant devant la porte de M.VALLUET qu'il venait visiter, la puissance du volume sonore du klaxon d'un habitant au coin de la patte d'oie desservant le « haut Mocat », le maire lui a signalé pour la seconde fois en 3 mois de ne pas utiliser son avertisseur, qu'il n'y avait pas de danger immédiat comme écrit dans le code de la route admettant qu'on s'en serve. Si la vitesse du véhicule arrivant est adaptée, il n'y a aucune difficulté à s'y croiser sans avoir besoin d'avertir de sa présence par un coup de klaxon. Dans tous les cas, la priorité à droite s'impose, donc les véhicules entrants doivent être au pas.

Cette personne s'est immédiatement emportée assénant des considérations hors de propos sur sa voisine immédiate etc... Comme ce coup de klaxon lui était systématique autant qu'à tous les GRIMBERT plus haut, mais à aucun autre habitant du fond de chez Mocat, comme l'arrivée chez Mocat côté sud beaucoup plus dangereuse et autant masquée n'occasionnait pas ce type de comportement, le maire a donc édité un rappel à l'ordre qui a été déposé dans toutes les boîtes aux lettres concernées le lundi suivant :

**Article R416-1 du code de la route :**

*Hors agglomération, l'usage des avertisseurs sonores n'est autorisé que pour donner les avertissements nécessaires aux autres usagers de la route.*

*En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.*

*Les signaux émis ne doivent pas se prolonger plus qu'il n'est nécessaire.*

*Le fait, pour tout conducteur, de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.*

Mais l'après midi même de l'avertissement, alors que le maire s'était absenté, le dit habitant est monté voir les GRIMBERT alors que Mme RABEYROLLES raccompagnait deux personnes restées déjeuner. Quelques minutes plus tard, Mélanie GRIMBERT est descendue de chez ses parents en voiture toutes sirènes hurlantes ... alors même qu'en sortant la visibilité est totale... puis en fin du même après midi, est revenue chez ses parents sans aucunement marquer la priorité et en écrasant son klaxon sur au moins 50 m. Et comme M.RABEYROLLES était présent cette fois et levait les bras au ciel pour « l'inviter à plus fort encore », son compagnon non conducteur lui faisait un « doigt d'honneur ».

Tout a été consigné dans le signalement fait à l'Officier de Police Ministériel (services du procureur de la République pour les délits sanctionnés par une simple contravention).

Cela se passait le 15 mars, mais cette fois c'en était bien trop : comment être agréable à des gens aussi bonimenteurs qui multiplient les intimidations physiques et verbales ?

Or avec l'abandon de ce chemin, les RABEYROLLES abandonnent aussi une commodité pour la desserte d'un bûcher/garage. Et quoiqu'en disent les GRIMBERT, l'utilisation régulière du parking attenante limitera les possibilités de manœuvre pour y accéder (ie : « plus besoin de passer par en haut devant leur actuel garage, il suffit de se retourner sur le parking »).

Or cette neutralité d'un riverain n'était consentie que par camaraderie qui de fait se trouve plus qu'éprouvée par un comportement volontairement violent et outrancier. C'est donc le sens de la lettre reçue à la mi mars signée de Mme RABEYROLLES et réclamant que ce chemin reste accessible.

Ce développement est rendu nécessaire par la décision unilatérale prise par le maire et diffusée en CM du 26 mars. B.RABEYROLLES ajourne immédiatement cette transaction, n'envisage, plus de ne reprendre un éventuel processus amiable que lorsque la maison MARTIN sera vendue et que ses nouveaux habitants véritablement concernés prendront une décision en leur âme et conscience.

## 2. ORDRE DU JOUR

### 2.1. CONSEIL DU 26 MARS

- 1° Vote du compte administratif
- 2° Affectation du résultat ;
- 3° Présentation et discussion sur orientation budgétaire 2021 ;
- 4° Vote des taux d'imposition ;
- 5° Bureau des élections des 15 et 22 mars 2020 ;
- 6° Divers :
  - Remboursement Groupama suite au vandalisme de la salle des fêtes
  - Admission en non valeur des titres non recouverts
- 7° Questions diverses :

### 2.2. CONSEIL DU 14 AVRIL

- 1° Présentation et vote du budget 2021 ;
- 2° Questions diverses :

## 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### 3.1. FONCTIONNEMENT :

#### 3.1.1. Dépenses : + 101 235 € (+ 65,07%)

L'année est complètement atypique et reflète mal ce qui s'est passé en dépenses.

Sur le poste des achats de fournitures : - 7 900 € (-27%) car poste très fort en 2019 sur les fournitures de voiries (+ 7 200 €).

Achats de services : + 4 655 € (+30%) : mais rien que la facture réparation de l'embrayage du tracteur = 5 691 €.

La ligne honoraire, animation = sans changement (+218 €)

Personnel : + 21 015 soit +33%. C'est essentiellement le maintien de salaire de M.VALLUET qui est remboursé en ressources, ses remplacements (JM SOBREMANT puis Aimé GAILLARD) et le doublonnage de Sylvie BEDOCHAUD par Sandrine RENAUD pendant 4 mois ( évalué à 20 748 €)

A noter qu'en l'absence de 3<sup>ème</sup> adjoint et malgré l'augmentation conséquente de la rémunération indemnitaire des élus, la ligne correspondante ne s'accroît que de 1 000 €.

Intercommunalité : 27 269 € (+215%), nous réglons la moitié de la dette à JONZAC pour participation aux frais de scolarité (+ 27 911 €).

Autres dépenses, investissement : 54 724 € (+524 %) représente en fait le virement de dépenses du compte de fonctionnement à l'investissement correspondant à des autoréalisations. Cette opération concerne en fait 60 604 € ce qui signifie donc que sans elle, ce poste serait en baisse.

Et globalement, sans les incidents et mesures exceptionnelles citées, nos dépenses courantes sont stables et même en baisse : 256 822 – 20 748 – 27 911 – 60 604 = **147 559 € contre 155 588 en 2019.**

2015	2016	2017	2018	2019	moy/5 ans
152 485	143 687	162 237	141 081	155 588	151 016

#### 3.1.2. Recettes : + 101 032 € (+37,12%).

Nous reportons 67 418 € de 2019 (+ 23 372 €, +53%) : faiblesse de l'investissement en 2018 et 2019.

Imposition directe et indirecte : + 19 442 € (+13,82%) mais surtout dû à un supplément droits de mutation de 17 000 € phénomène cyclique, 2019 était faible. Intégration de la subvention voirie dans cette rubrique.

Autres recettes : + 56 758 € + 133,4%... dues aux opérations de cessions d'immobilisations (parcelles forestières, terrain à construire = 59 384 €) : ce compte est pollué par les considérations du comptable : l'achat est pour lui une entrée dans notre patrimoine et se comptabilise dans la section d'investissement. La vente est comptabilisée en fonctionnement. Ça fausse un peu tout, il va falloir désormais établir un budget annexe pour retracer indépendamment ces opérations.

### 3.1.3. Solde du fonctionnement 2020 : + 116 371 €

Identique à l'année précédente (116 574 €) maintenu à un niveau élevé.

## **3.2. INVESTISSEMENT :**

### 3.2.1. Dépenses : -13 473 € (-11,82%)

Charges financières : - 1 320 €, nous ne remboursons plus que l'emprunt pour l'achat de la propriété FLEURET (2 843 €) qui rapporte un loyer de 12 x 480 € = 5 760 €.

Achats d'immobilier : compte pollué par l'achat du terrain à construire : 40 000 € contre 13 500 de parcelles forestières en 2019.

Travaux : fin de l'aménagement de la salle de gym, début des achats pour la distillerie (10 933 €).

2019 était marqué par un gros investissement routier 28 822 €. Rien en 2020 ... mais en fait problème de comptabilisation en fonctionnement.

En fait la moitié de la baisse vient du report du déficit d'investissement pour deux années assez atones.

### 3.2.2. Recettes : + 44 183 € (+56,61%)

Provenant du virement du fonctionnement pour autoréalisation (60 604 €)

### 3.2.3. Solde de l'investissement 2020 : - 18 300 (-63 %)

Beaucoup d'opérations reportées sinon le déficit intrinsèque devient bénéfice en 2020 et passe de - 35 989 à + 21 667 € soit un spectaculaire : + 57 656 €

Les reports de travaux et de recettes = -39 967 € dont un camion pour 10 000 €, travaux sur logement FLEURET : 20 000 €

Le déficit d'investissement s'élève finalement à 21 667 € - 39 967 € = -18 300 € (ce qui signifie que deans sont comptabilisées les deux opérations précédentes)

## **3.3. SOLDE 2020 ET VOTE : + 98 072 € (+45,47%)**

116 371,39  
-18 299,81 €  

---

98 071,58

Contre :

2 015	2 016	2 017	2 018	2 015	2 019
9 479 €	9 285 €	14 781 €	44 046 €	252 810 €	67 418 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité des ayants droits votants (sans le maire)

2021-2/3-N°2. Vote du compte administratif 2020

2021-2/3-N°3. Le résultat 2020 de 98 071,58 € est reporté en fonctionnement 2021

## 4. BUDGET 2021

### 4.1. FONCTIONNEMENT :

#### 4.1.1. Recettes : + 21 43 € (+0,57%)

La taxe d'habitation en tant que telle n'existe plus et est remplacée par la part départementale de la taxe sur le foncier bâti soit 21,5 % qui s'ajoutent à la part communale : 10,55 % et atteint désormais 32,15%.

Le produit attendu selon cette modification et avec les taux 2020 est estimé à 114 245 € contre 109 310 € réalisés en 2020 soit + 4 935 € (+4,51%).

Sachant cela le maire propose de laisser les taux de l'imposition directe inchangés pour 2021. Vote unanime.

*2021-2/3-N°4. Les taux locaux d'imposition 2021 sont inchangés.*

Les travaux en régie, réalisés par soi-même font l'objet d'une opération d'ordre en recette de 69 840 € qui permettra leur virement en dépenses d'investissement et leur neutralisation en dépenses de fonctionnement.

Sans ces opérations les recettes 2021 seraient programmées à : 305 497 €

#### 4.1.2. Dépenses : + 72 021 (+ 23,74%)

Explosion du poste d'achat pour fabrication par soi-même : + 59 217 € ce qui porte le poste d'achat de fournitures à + 50 631 € (+158 %) :

- chantiers immobiliers de chez FLEURET, de la Distillerie, de la réparation de l'appentis de l'atelier, de la remise en état de l'école pour la louer à Mme Emmanuelle PIRSCH qui souhaite y aménager un local professionnel (médecines douces) ;
- chantiers « chemins blancs » de LORTEAU, FENIS, La SANDRONNE : calcaire et location de matériels de chantier.

Personnel : + 5 717 (+7%) :

- accroissement rémunération de S.RENAUD pour tenir compte temps d'apprentissage,
- mi temps SMIC de 6 mois pour l'emploi de JM FENEROL sur chantiers,
- maintien de salaire (compensé) pour M.VALLUET jusqu'à son retour effectif fin mars ;
- remplacement de M.VALLUET et prolongation d'A.GAILLARD jusque fin mai.

Ce poste est probablement sur évalué, cela dit reconductions possibles.

Indemnité des élus + 4 389 (+24%) = rémunération d'un 3<sup>ème</sup> adjoint et année pleine nouveau régime.

interco : + 14 000 € (+34%) avec suite et fin du désendettement auprès de JONZAC (années 2018 et 2019)

le total des charges de fonctionnement prévisionnel est de 290 121 € soit + 33 298 € (+12,97%) par rapport au réalisé 2020.

Le prévisionnel en recettes étant de 375 337 €, il laisse un solde de fonctionnement de 85 216 € utilisables en investissement, soit 12 432 € supplémentaires (+17,08%) valeur haute même si stabilisée dans le temps.

### 4.2. DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT 2021 : 85 321 €

= virement du fonctionnement : .....	85 216 €
+ FCTVA (récup partielle de TVA 2020) : .....	+ 3 000 €
- remboursement de capital d'emprunt : .....	<u>- 2 895 €</u>
	85 321 €

Les orientations budgétaires ont été définies au cours du conseil du 15 janvier, il pourrait néanmoins s'y adjoindre en cours d'année :

- L'acquisition et l'aménagement de parcelles à aménager en lotissement Chez Mocat : 8 000 m<sup>2</sup> pour 6 habitations : valeur 50 000 € équipées et délimitées (soit une revente de l'ordre de 7,5 € le m<sup>2</sup>),
- aménagement immobilier de la Distillerie, notamment la création d'une réserve incendie pour couvrir le nord de la commune : B.RABEYROLLES rapporte que le projet d'installer une borne incendie au carrefour de la route d'AGUDELLE (dite route de CONSAC) n'aboutira pas faute d'un débit suffisant, malgré la récente réfection de l'ensemble du réseau. Le SDEA considère que ce n'est possible qu'à la condition que cette ponction... ponctuelle par définition, n'ait pas d'impact sur le réseau ! Ainsi, ils calculent le débit restant une fois que toutes les utilisations potentielles maximum du réseau sont déduites. Pour le cas d'espèce, le débit restant serait de 0,5 m<sup>3</sup> par heure ....(ie : B .RABEYROLLES dit que pour remplir les ¾ de la réserve d'1 m<sup>3</sup> pour arroser les plantations du bourg il lui faut ¾ d'heure au robinet de la salle des fêtes. En 1heure il remplirait donc 3 m<sup>3</sup>, soit 6 fois plus de débit que ce qui resterait selon la RESE ! ) Encore une anomalie administrative : l'intervention incendie est très ponctuelle et d'urgence pour sauver personnes et biens : les directement connectés au réseau souffriront bien d'être privés partiellement ou totalement d'eau pendant cette durée. Mais en l'état actuel des choses, il faudra donc créer une réserve d'eau de 30 m<sup>3</sup> plutôt que d'utiliser cette canalisation de 80 cm de diamètre.
- toute autre opération débattue et acceptée par le conseil, travaux, acquisition de matériels ou de foncier.

B.RABEYROLLES expose qu'une partie des opérations envisagées devrait être financée sur emprunt pour bénéficier de taux exceptionnellement bas : acquisition et aménagement de foncier qui serait revendu prix coutant, intérêts bancaires compris, aménagements immobiliers (FLEURET et distillerie).

Le budget mis au vote est adopté à l'unanimité

*2021-2/3-N°5. Adoption du budget 2021*

## **5. ANIMATION**

### 5.1.1. Départ à la retraite de Sylvie BÉDOCHAUD

Annick DARAN fait le point sur la mise en œuvre de cette quille que la mairie de LEOVILLE voudrait conjointe.

Le COVID rend difficile toute prévision pour cet été, l'idée étant que les deux communes se groupent pour offrir à Sylvie et son mari un séjour de randonnée en Corse d'une dizaine de jours tous frais payés.

L'organisation d'un pot à VILLEXAVIER semble aussi acté. Reste à définir la date, quelle diffusion ?

### 5.1.2. Feu de la saint Jean le 26 juin

A.DARAN et E.LETELLIER conçoivent une animation le samedi 26 juin en fin d'AM autour d'un feu, derrière la salle des fêtes, en profitant de la programmation d'un groupe musical dans le cadre des ESTIVALES (communauté des communes).

La restauration sur place serait possible.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### 6.1.1. Remboursement Groupama suite au vandalisme de la salle des fêtes

Les réparations ont été effectuées et facturées par l'entreprise Isogard pour les extincteurs et l'entreprise CLEAN 17 pour le nettoyage. Le coût total des réparations s'élève à 1109.19€, sur lequel s'applique une franchise de 298.00 €.

*2021-2/3-N°6. Le remboursement de GROUPAMA pour nettoyer la salle des fêtes vandalisée est accepté*

### 6.1.2. Admission en non valeur des titres non recouverts

Les loyers impayés de la maison FLEURET, 470.66€ pour ses seconds occupants, Famille Tony MOULIÈRE, ne seront pas recouverts : ils sont juridiquement placés en « non valeur » et viendront en déduction de nos recettes.

*2021-2/3-N°7. admission en non valeur de XXX € de loyers non perçus en 2011*

fin des séances vers 23 heures

# Conseil municipal des 26 mars et 14 avril 2021

## Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

<b>1. COMPTE RENDU DU CM DU 15 JANVIER 2021 .....</b>	<b>1</b>
1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 15 JANVIER 2021 .....	1
1.2. COMMENTAIRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE CHEZ MOCAT .....	1
<b>2. ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>3</b>
2.1. CONSEIL DU 26 MARS .....	3
2.2. CONSEIL DU 14 AVRIL .....	3
<b>3. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....</b>	<b>3</b>
3.1. FONCTIONNEMENT : .....	3
3.1.1. Dépenses : + 101 235 € (+ 65,07%).....	3
3.1.2. Recettes : + 101 032 € (+37,12%).....	3
3.1.3. Solde du fonctionnement 2020 : + 116 371 €.....	4
3.2. INVESTISSEMENT : .....	4
3.2.1. Dépenses : -13 473 € (-11,82%) .....	4
3.2.2. Recettes : + 44 183 € (+56,61%).....	4
3.2.3. Solde de l'investissement 2020 : - 18 300 (-63 %) .....	4
3.3. SOLDE 2020 ET VOTE : + 98 072 € (+45,47%).....	4
<b>4. BUDGET 2021.....</b>	<b>5</b>
4.1. FONCTIONNEMENT : .....	5
4.1.1. Recettes : + 21 43 € (+0.57%).....	5
4.1.2. Dépenses : + 72 021 (+ 23,74%).....	5
4.2. DISPONIBLE POUR L'INVESTISSEMENT 2021 : 85 321 € .....	5
<b>5. ANIMATION .....</b>	<b>6</b>
5.1.1. Départ à la retraite de Sylvie BÉDOCHAUD .....	6
5.1.2. Feu de la saint Jean le 26 juin .....	6
<b>6. QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>6</b>
6.1.1. Remboursement Groupama suite au vandalisme de la salle des fêtes.....	6
6.1.2. Admission en non valeur des titres non recouvrés.....	7



# Conseil municipal des 26 mars et 14 avril 2021

## Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

2021-2/3-N°1. ADOPTION DU COMPTE RENDU 15 JANVIER 2021.....	1
2021-2/3-N°2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 .....	4
2021-2/3-N°3. LE RÉSULTAT 2020 DE 98 071,58 € EST REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT 2021.....	4
2021-2/3-N°4. LES TAUX LOCAUX D'IMPOSITION 2021 SONT INCHANGÉS.....	5
2021-2/3-N°5. ADOPTION DU BUDGET 2021.....	6
2021-2/3-N°6. LE REMBOURSEMENT DE GROUPAMA POUR NETTOYER LA SALLE DES FÊTES VANDALISÉE EST ACCEPTÉ .....	7
2021-2/3-N°7. ADMISSION EN NON VALEUR DE XXX € DE LOYERS NON PERÇUS EN 2011.....	7

Roxane BARDON



*Absente* Géraldine BRUNEAU



Evelyne LETELLIER




Stéphane TARTRE

*Absent*

Jean Pierre BIROT



Annick DARAN



Bernard LAURENT



Marie-Claire BRISSON

*ABSENTE*

Sylvie GRUGET



Bastien RABEYROLLES